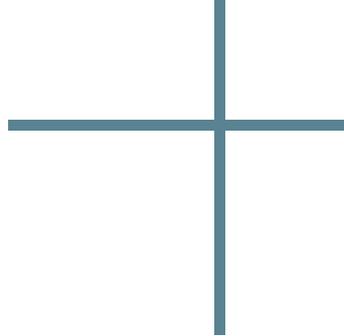


Prise de
poste en
Seapa

MME CESPEDES
2022/2023



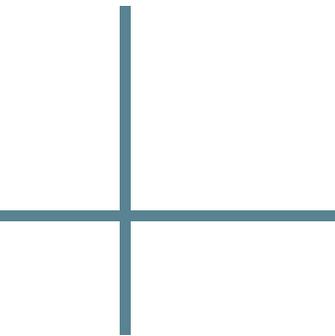
SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

1. La SEGPA, une structure incluse dans le collège

La SEGPA est une structure qui s'adresse aux élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien comme le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), l'Ulis école.

Les élèves de SEGPA entrent dans les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP). Les enseignants deviennent des enseignants spécialisés ce qui nécessitera une certification, le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive).

Aujourd'hui l'Ecole est inclusive, c'est-à-dire, Elle accueille des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les établissements scolaires. Des dispositifs évoluent également pour participer à l'école inclusive. Pour cela, un ensemble de partenaires professionnels gravitent autour de l'élève. L'école inclusive encourage un travail de collaboration entre ces différents partenaires.



2. Les textes réglementaires

▫ Les enseignements généraux et professionnels adaptés circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94632

▫ Le Certificat de Formation Générale circulaire n° 2010-109 du 22-7-2010 <http://www.education.gouv.fr/cid52842/mene1019034c.html>

▫ Le Diplôme National du Brevet série Professionnelle <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detailunefiche/?a=61&cHash=132e4ec209>

▫ Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-etdecompetences.html#Le_socle_commun_de_connaissances_de_compétences_et_de_culture

▫ Le CAPPEI décret n° 2017-169 du 10-2-2017 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112987

3. Objectif de la formation en SEGPA

La section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) est une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire. Elle a pour objectif la réussite du plus grand nombre d'élèves. Les enseignants qui y exercent doivent instaurer un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant. Par les méthodes pédagogiques spécifiques qu'ils mettent en œuvre, ils permettent aux élèves qui bénéficient de la Segpa de poursuivre leurs apprentissages tout en préparant leur projet professionnel. Les démarches pédagogiques utilisées prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève et s'appuient sur ses potentialités pour l'aider à construire et à réaliser son projet de formation. La scolarité en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) doit donc permettre aux élèves de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième (Circulaire relative aux sections d'enseignement général et professionnel adapté n° 2015-176 du 28 octobre 2015 , BOEN n°40 du 29-10-2015) en développant des compétences transversales et professionnelles du champ permettant un choix d'orientation en vue d'intégrer tout CAP et en particulier un CAP du champ professionnel.

Les objectifs premiers de la SEGPA

- Créer un climat de confiance et un contexte pédagogique rassurant et stimulant qui prend réellement en compte les difficultés de ces élèves particulièrement fragiles ;
- Acquérir la maîtrise du maximum des compétences du cycle 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité ;
- Acquérir le CFG (Certificat de Formation Générale, site Éduscol), et, dans la mesure du possible le DNB (Diplôme National du Brevet) en série Professionnelle ;
- Être en mesure d'accéder à une formation conduisant à une qualification de niveau V;

- Favoriser les inclusions en filière générale quand c'est possible. La scolarité en SEGPA doit permettre à l'élève de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante à l'issue de la 3e.

4. L'organisation de la structure

Le chef d'établissement est le supérieur hiérarchique. Le directeur adjoint chargé de la SEGPA soutient le chef d'établissement. C'est un enseignant titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS). Il est chargé de l'organisation pédagogique et de l'animation de l'équipe enseignante (emploi du temps, répartition de la dotation des heures, accueil et rencontre avec les familles pré-orientées en SEGPA, organisation des réunions de synthèse et de coordination, lien entre le collège général et la SEGPA). L'équipe pédagogique de la SEGPA est constituée de professeurs des écoles spécialisés, titulaires du CAPPEI, de professeurs lycée professionnel qui sont amenés également à se former au CAPPEI et de professeurs de collège pour des enseignements complémentaires, titulaires ou non du CAPPEI. Les réunions de coordination et de synthèse ont pour objet d'assurer une concertation hebdomadaire au sein de l'équipe enseignante sur le projet pédagogique de la SEGPA et de permettre le suivi de chaque élève à travers ses possibilités d'évolution, les soutiens et les aides diverses susceptibles de lui être apportés. Les partenaires professionnels au sein du collège avec qui nous travaillons sont principalement l'infirmière, l'assistance sociale, la psy EN. Ces professionnels ainsi que les PLC ayant en charge une classe de SEGPA participent ponctuellement aux réunions pour évoquer le cas des élèves.

4.1 Les élèves de la SEGPA, des collégiens à part entière

La SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation (cycle 3). La SEGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

Une classe de SEGPA est composée de profils hétérogènes d'élèves, en voici quelques exemples :

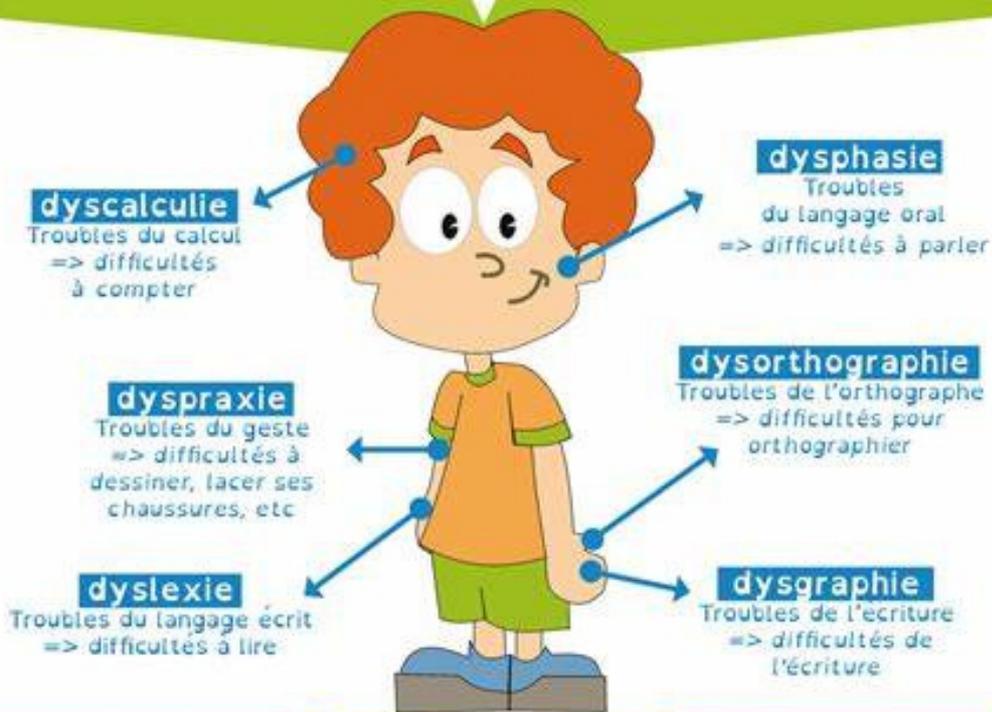
- Elèves ayant un bon raisonnement lors de situations orales mais le rapport à l'écrit est complexe et ne suit pas le raisonnement ;
- Elèves dont le rythme de travail est plus lent, ainsi que la compréhension des consignes ;
- Elèves refusant tout autorité et dont le rapport à la scolarité est difficile.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers (E.B.E.P.) : Ce sont les élèves qui nécessitent une adaptation de leur apprentissage en raison de difficultés ou de handicap dans un établissement scolaire : cela concerne les élèves de SEGPA,

LES TROUBLES DYS C'est quoi?

DYS en Grec = Difficile

- Troubles DYS
- Troubles cognitifs spécifiques
- Troubles des apprentissages
- Répercussions sur l'apprentissage scolaire



Repérage de troubles
=> évaluation auprès d'un médecin
=> diagnostic
=> projet d'accompagnement

Prise en charge
Orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, orthoptiste, psychologue.

Quelques chiffres
Entre 6 à 8% de personnes sont atteintes de troubles dys.
Environ 1 enfant sur 10.

Journée nationale des DYS le 10 octobre 2014

HOPTOYS.FR

SOURCES : www.hoptoys.com
Typographie : <http://dyscalculie.org>



Albert Einstein

Quelques célébrités :



John Lennon



Daniel Radcliffe



Whoopi Goldberg



Walt Disney



Bill Gates

4.2 L'organisation pédagogique

L'enseignement en 6e et 5e vise plus particulièrement le développement des apprentissages généraux et la démarche d'orientation professionnelle.

En 4e et 3e, la scolarité est plus orientée vers la découverte des milieux professionnels (plateaux techniques, stages en entreprise) et la préparation à une formation diplômante. Les périodes de stage ne doivent pas excéder 10 semaines sur les 2 années, sauf en cas d'individualisation.

A chaque niveau son EMPLOI DU TEMPS	6^e 	5^e 	4^e 	3^e 
<i>Total hebdomadaire</i>	26h00	26h00	28h00	31h30
Français	4h30	4h30	4h30	4h
Mathématiques	4h30	3h30	3h30	3h30
Histoire – géographie Enseignement moral et civique	3h	3h	3h	2h
Langue vivante	4h	3h	3h	3h
Sciences et technologie	4h	4h30	3h	2h
Éducation physique et sportive	4h	3h	3h	3h
Enseignements artistiques	2h	2h	2h	2h
Découverte professionnelle			6h	12h
Module d'aides spécifiques		2h30		

Les horaires en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2017 sont définis par l'Arrêté du 31 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 21 octobre 2015 relatif aux classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (JO du 17 août 2017)

4.3 La préparation à l'accès à une formation professionnelle

A partir de la 4ème, les stages en milieu professionnel participent à la découverte des activités professionnelles et des métiers. Les stages d'initiation en 4ème ont pour objectif la découverte des milieux professionnels par les élèves afin de développer leurs goûts et leurs aptitudes. Les stages d'application en 3ème ont principalement pour objectif l'articulation entre les compétences acquises dans l'établissement scolaire et les langages techniques et les pratiques du monde professionnel. Selon le fonctionnement de la SEGPA et le projet professionnel de l'élève, l'organisation de ces stages peut être comprise entre 4 et 10 semaines sur les deux années. (Cf. circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 Les enseignements adaptés).

4.4 Les inclusions

L'inclusion peut ainsi favoriser l'évolution des compétences et influencer sur le comportement des élèves qui en bénéficient. Sur les plateaux techniques, nous sommes également concernés par l'inclusion d'élèves à besoins éducatifs particuliers, que ce soit des élèves en dispositif ULIS Collège ou des élèves provenant des centres médicosociaux. L'important est un travail coopératif avec les coordonnateurs ULIS ou les enseignants/éducateurs spécialisés dans les centres médico-sociaux. Il arrive également que l'enseignant spécialisé intervienne en co-intervention dans une classe ordinaire.

5. Enseigner en champ professionnel H.A.S.

La circulaire de la SEGPA du 28 10 2015 vise à détailler les conditions nécessaires à l'individualisation des parcours de formation afin que tous les élèves soient en mesure, à l'issue de la scolarité obligatoire, d'accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

Les enseignements préprofessionnels assurés par le P.L.P. entrent dans cette mise en œuvre. Ses missions peuvent alors se décomposer en deux parties :

- Mettre en place un enseignement adapté aux élèves et valider l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun (cycle 3 et 4) :

▫ Mettre en place de situations d'apprentissages mobilisant l'ensemble des élèves, leurs connaissances, leurs capacités, leurs savoirs êtres.

▫ Favoriser l'acquisition d'un vocabulaire spécifique et technologique ;

▫ Initier la compréhension et le respect des consignes, des protocoles, l'utilisation d'outils en milieu professionnel ;

▫ Valoriser la démarche, le processus d'apprentissage et l'effort du travail des élèves au-delà du résultat ;

▫ Favoriser les projets interdisciplinaires et intégrer les différents parcours éducatifs (parcours du citoyen, parcours santé, P.E.A.C.)

▫ Préparer les élèves aux diplômes : le C.F.G. et le D.N.B série professionnelle

▫ Entreprendre l'acquisition d'un savoir-être en milieu professionnel.

- Mettre en place des situations d'apprentissage dans le but de la construction du projet d'orientation - Parcours Avenir

▫ Accompagner les élèves à la recherche de stage, à l'élaboration d'un CV, d'une lettre de motivation ;

▫ Organiser des visites d'entreprises, avec des partenaires sociaux pour les préparer aux attentes en milieu professionnel ;

▫ Organiser des visites d'établissements de formation post 3ème ;

▫ Accompagner les élèves lors de la mise en réseau des SEGPA.

6. Les outils numériques

▫ La Digitale (<https://ladigitale.dev>) est un éditeur d'outils numériques libres et responsables pour l'éducation.

▫ Canva ([Plateforme de design collaboratif en ligne & gratuite | Canva Éducation](#)) . On crée et personnalise des plans de cours, des infographies, des affiches, des vidéos et bien plus encore.

▫ Genially ([Genially, l'outil pour créer des contenus interactifs](#)) . On peut créer des contenus interactifs.

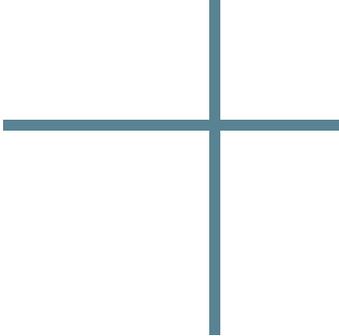
Exemple : [mission frigo \(genial.ly\)](#) , séance de travail sur le cacao donnée lors du confinement à une classe de 3ème SEGPA.

▫ Mon oral.net ([Mon Oral \(mon-oral.net\)](#)). Site qui permet d'exercer les élèves à l'oral.

7. Le projet technique

Depuis plusieurs années, la pratique de la pédagogie de projet est encouragée, c'est à dire la construction de projet pour que les élèves mobilisent un ensemble de compétences afin de réaliser les activités du projet. Ce sont des situations d'apprentissage différentes. Ce type de pédagogie entraîne des avantages dans différents domaines :

- les élèves s'engagent dans des activités dont ils perçoivent le sens ce qui renouvelle leur intérêt pour l'école;
- les actions nécessaires à la réalisation du projet sont des moyens de mobiliser des savoirs, des compétences acquises mais aussi nouvelles;
- les actions à réaliser doivent tenir compte des contraintes économiques, matérielles, temporelles et humaines;

- 
- le projet permet de s'ouvrir aux autres, à d'autres institutions, à partager des compétences, à confronter des avis;
 - la participation active au projet implique une vie collective et donc une formation à la vie civique.

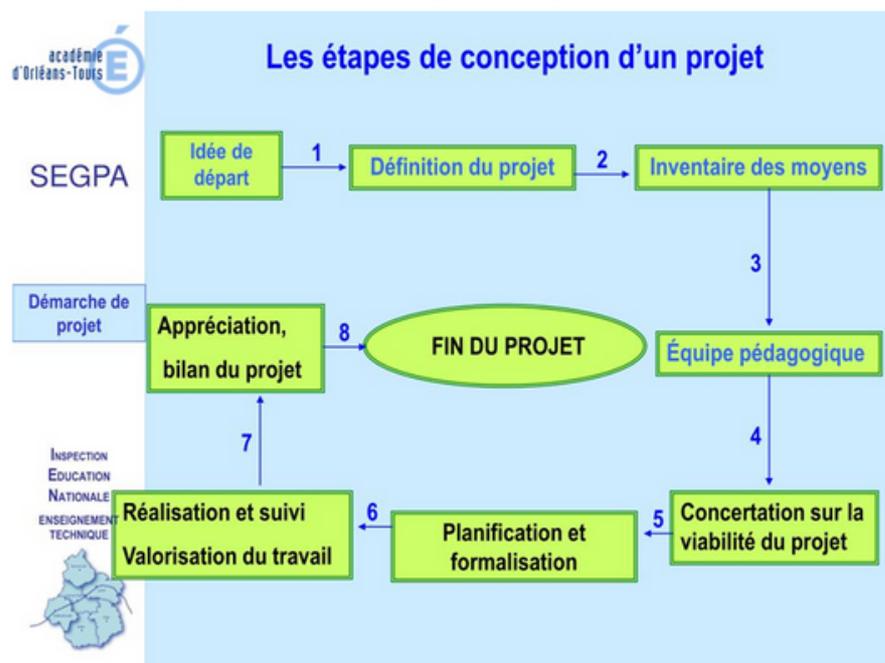
C'est une forme de pédagogie active dans laquelle l'élève est acteur du projet. De plus, elle permet à l'élève de réaliser des projets concrets. C'est-à-dire, l'élève peut s'impliquer et jouer un rôle actif, qui peut varier en fonction de leur moyen et intérêt.

Dans la pédagogie de projet, l'élève est associé à l'élaboration des savoirs. En d'autres termes, il essaie de donner du sens aux apprentissages en réalisant d'une façon concrète un projet pédagogique. L'élève est invité à se fixer un but et à avancer, conjointement avec ses pairs, dans un temps déterminé et grâce à l'accompagnement de son enseignant, vers la réalisation d'une production concrète.

Travailler la démarche projet permet de placer l'apprenant en situation d'acteur de sa propre formation et le conduit à développer, entre autres, des capacités d'analyse, le sens de l'organisation, l'esprit d'initiative et de négociation, la créativité et l'autonomie.

Des compléments sont consultables sur le site <https://www.bienenseigner.com/la-pedagogie-deprojet/>

- 7.1 Le projet technique** Les enseignements dispensés dans le champ HAS participent aux objectifs de la SEGPA :
- Aider l'élève à construire un projet d'orientation en fonction de ses goûts et de ses aptitudes,
 - Faire acquérir les compétences du socle commun. La formation délivrée en SEGPA ne vise pas à valider des compétences professionnelles.



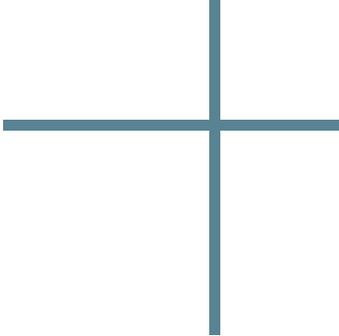


Schéma projet technique

Les étapes du projet

1- Diagnostic/Analyse

2- Identification d'objectifs

3- Préparation

4- Réalisation

5- Evaluation Champ professionnel Hygiène alimentation services

Chaque projet technique devra aboutir sur la découverte d'un ou plusieurs métiers. L'élève pourra ainsi repérer les différentes modalités et lieux de formation. Sa durée est adaptée à la répartition hebdomadaire des séquences. Elle sera de préférence courte afin d'éviter le phénomène de lassitude.

7.2 Exemple de projet technique.

En attente de formalisation